



LETTRE D'INFORMATION

Bulletin d'information mensuel de Sylviane NOËL, Sénatrice de la Haute-Savoie



INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE AUX AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE DE HAUTE-SAVOIE : DES AMÉLIORATIONS ATTENDUES !

Le 28 septembre dernier, le Ministre de la Transformation et de la Fonction publique, Stanislas GUERINI a annoncé l'octroi d'une indemnité de résidence aux agents des trois versants de la fonction publique dans 61 communes de la Haute-Savoie et de l'Ain. Cette mesure, attendue de tous, que j'ai réclamé à maintes reprises ne répondra pas à elle seule à la problématique de la fidélisation des agents sur notre territoire mais elle constitue néanmoins une première étape dans la reconnaissance des difficultés de nos territoires qu'il convient de saluer.

Suite à cette annonce, vous avez été nombreux à me faire remonter des incohérences s'agissant notamment du périmètre géographique retenu pour l'application de cette mesure. En effet, si certaines communes situées en zone touristique ou frontalière sont concernées à juste titre par ce dispositif, d'autres en sont injustement écartées alors qu'elles sont tout autant confrontées à la cherté de la vie et aux difficultés liées au logement et les effets de bord risquent ainsi d'être nombreux sans une correction rapide de ces anomalies.

En outre, on peut légitimement s'interroger sur les difficultés d'application de ce dispositif s'agissant de personnels de services intercommunaux dont la totalité des communes de l'intercommunalité ne serait pas concernée par l'application de cette mesure.

Face à ces difficultés, j'invite donc tous les maires et présidents d'intercommunalités qui le souhaitent, à me signaler ce défaut de classement. Cela me permettra d'argumenter et de me battre en faveur d'une réforme du dispositif de l'indemnité de résidence qui apparaît plus que jamais souhaitable car le dispositif actuel s'appuie sur un zonage qui date de l'après-guerre et ne correspond plus à la situation économique actuelle.

En effet, les modalités d'attribution de l'indemnité de résidence (IR) sont actuellement fixées à l'article 9 du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985, qui prévoit que son montant est calculé en appliquant au traitement brut de l'agent un taux variable selon la zone territoriale dans laquelle est classée la commune où il exerce ses fonctions. La répartition actuelle des communes dans les trois zones de l'indemnité de résidence correspond aux zones territoriales d'abattement de salaires telles que déterminées par l'article 3 du décret n° 62-1263 du 30 octobre 1962, c'est-à-dire au classement opéré après-guerre par le ministère du travail pour instaurer une modulation géographique du salaire minimum national interprofessionnel en fonction du niveau du coût de la vie dans chaque localité de travail.

L'augmentation de l'IR nécessiterait donc au préalable d'identifier des indicateurs objectifs et fiables permettant le cas échéant de modifier le zonage sur des bases incontestables afin de prévenir toute rupture d'égalité entre territoires. Ainsi, une revalorisation qui serait limitée à un seul territoire serait susceptible d'initier des effets reconventionnels (c'est exactement le cas sur la Haute-Savoie) sans pour autant régler les difficultés posées par la vétusté du système.

C'est l'objet des revendications que je ferai parvenir au Gouvernement avec votre appui.

FCTVA : LE GOUVERNEMENT ACCÈDE ENFIN À LA DEMANDE DU GROUPE LR !

Le 16 septembre dernier, le Gouvernement a enfin accédé à la demande récurrente des sénateurs Les Républicains qui demandaient l'intégration des dépenses d'aménagement de terrains dans l'assiette du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

Dans le projet de loi de finances rectificatif de juillet 2022, le Sénat s'était prononcé en faveur de cette mesure; dans le PLF 2023, c'est à l'unanimité que le Sénat avait adopté un amendement allant dans ce sens.

Alors que les dépenses d'acquisition, d'aménagement et d'agencement de terrains avaient été, en 2021, exclues par le Gouvernement des dépenses éligibles au FCTVA, Elisabeth Borne vient de faire savoir par courrier à Gérard Larcher que le Gouvernement va faire machine arrière : il accepte que dans le PLF 2024, les dépenses d'aménagement de terrains soient éligibles au FCTVA.

Nous étions nombreux à être montés au créneau à maintes reprises auprès du Gouvernement sur ce point, pour ma part, ce fut le cas en juin 2023 par le biais d'une [question orale accessible sur ce lien](#).

Ce changement de position du Gouvernement est une bonne nouvelle pour les communes qui devraient faciliter la réalisation des équipements publics et mettre fin à une situation préjudiciable à l'investissement local qui représente 70% de l'investissement public.



#SÉNATRICE SUR LE TERRAIN, À VOTRE ÉCOUTE!

EN BREF !

- Inauguration de la magnifique grenette de Scionzier. Un beau lieu d'animation et de rencontre au cœur du centre ville, réalisé avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Une cérémonie émouvante au cours de laquelle le Maire Sandro Pepin a baptisé ce lieu "Espace Stéphane Pepin", en hommage à son père disparu bien trop tôt, initiateur du projet.



- Aux côtés de nos gendarmes lors des journées portes ouvertes de la Gendarmerie de la Haute-Savoie. L'occasion pour tous de découvrir les multiples facettes du métier de gendarme et de saluer l'engagement exceptionnel de ces femmes et de ces hommes qui œuvrent pour notre sécurité au quotidien.



- Inauguration de la nouvelle résidence MARPA (maison d'accueil rural pour personnes âgées) à Amancy : la deuxième du département avec celle d'Habere-Lullin ! Ces petites unités de vie situées en milieu rural sont spécialement dédiées aux personnes âgées cherchant un hébergement proche de chez eux ou de leurs proches et qui leur permet de rester autonome.



- Inauguration de la maison des associations et du bénévolat de Thonon, un lieu d'accueil apprécié pour les quelques 600 associations de cette commune leur permettant d'y retrouver les services et les infrastructures dont elles ont besoin.



J'AI ÉTÉ RECONDUITE COMME SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET PRÉSIDENTE DU GROUPE TOURISME DU SÉNAT

Je remercie Dominique Estrosi Sassone, nouvellement élue présidente de la Commission et l'ensemble de mes collègues pour la confiance renouvelée qu'ils me témoignent en me reconduisant dans ces fonctions. Je me réjouis de pouvoir continuer à travailler au sein de cette commission passionnante **qui a en charge des sujets stratégiques, notamment pour le département de la Haute-Savoie : l'industrie, le tourisme, l'agriculture, l'énergie, la politique de la ville, le logement...** Au sein de cette commission, je poursuivrai également mes travaux en qualité de présidente du groupe tourisme. Sur tous ces sujets, **les enjeux sont cruciaux et le Sénat prendra toute sa part dans la construction de politiques publiques ambitieuses et surtout adaptées à la réalité de nos territoires.**



A LA RÉGION

- **Présentation du "pack sécurité" initié par la Région aux Maires de Haute-Savoie**

Aux côtés de Renaud Pfeffer à Epagny Metz-Tessy pour présenter aux maires du département le déploiement du "pack sécurité Ecole" initié par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Nos écoles doivent être des sanctuaires de la République au même titre que nos lycées.

Malheureusement nous constatons qu'aujourd'hui nos écoles n'échappent pas à la montée de l'insécurité : incivilités, dégradations, violences et actes délictueux sont devenus de plus en plus fréquents. **C'est la raison pour laquelle nous venons de bâtir un « Pack sécurité écoles », doté de 10 millions d'euros, qui va permettre de financer :**

- ✓ L'installation de systèmes de vidéoprotection aux abords des écoles et le remplacement de caméras obsolètes ou vandalisées à 50 000 € par an et par commune ;
- ✓ L'acquisition de bornes anti-véhicules-béliers fixes ou mobiles à 10 000 € par an et par commune ;
- ✓ Le déploiement de dispositifs liés au Plan Particulier de Mise en Sécurité relatif aux attentats et aux intrusions (alarmes, dispositifs d'alerte, etc.) à 5 000 € par an et par commune ;
- ✓ L'acquisition d'équipements liés à la sécurisation des entrées/sorties d'écoles pour la police municipale ou le personnel municipal exerçant ces missions.

- **Visite de rentrée dans trois lycées dont je suis référente pour la Région**



Lors de cette rentrée 2023/2024, j'ai visité les locaux des lycées Guillaume Fichet à Bonneville, Saint Jean Bosco à Cluses et René Dayve à Passy. J'ai également échangé avec les équipes de direction sur le bon déroulement de leur rentrée et leurs projets à venir. Jamais la Région n'a autant investi pour ses lycées et pour nos lycéens ! Depuis 2016, nous nous efforçons d'offrir à nos élèves le meilleur environnement d'études possible et les meilleures chances de réussite qui soient, partout sur le territoire régional. **En décembre dernier, nous avons voté un Plan Marshall 2, doté de 3,2 milliards d'euros, dont 1 milliard sera consacré à l'amélioration de la performance énergétique de nos lycées.** L'objectif est de réduire de 40 % leur consommation d'énergie et leur émission de CO2.

- **Festival Pharaonic à Cluses**

10 000 personnes étaient réunies dans une ambiance de folie et une magnifique programmation lors de ce festival. Un grand bravo à Jean-Philippe Mas et son équipe municipale ainsi qu'à la centaine de bénévoles mobilisés pour cet événement, soutenu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et que j'ai ardemment défendu !



- **La Région aux côtés des commerces sinistrés**

110 commerces dont 16 de Haute-Savoie, victimes des émeutes entre le 27 juin et le 7 juillet, ont bénéficié de l'aide d'urgence de la Région. Ils ont pu toucher 5000 euros pour compenser leurs pertes d'exploitation et les aider dans leurs investissements pour reprendre leurs activités.



Me contacter



Permanence Parlementaire - 16, place de l'Hôtel de Ville - 74 800 La Roche-sur-Foron

Téléphone: 04.50.25.18.10 - s.noel@senat.fr - www.sylvianoel.fr - www.senat.fr